

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2026 à 18h30**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 septembre 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire à Salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Secrétaire de séance : Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 88

Etaient présents : 73

Sébastien BERNARD, Christian TEULADE, Alain NICOLAS, Denis CONIL, Pascale ROCHAS, Aurélie LOUPIAS, Christelle RUYSSCHAERT, Nadia MACIPE, Jean-Claude BRUS, Fabienne BARBANSON, Roland PEYRON, Blandine ALVAREZ, Jean GARCIA, Alexandre PENIGAUT, Bruno EYSSERIC, Philippe CAHN, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Alain FRACHINOUS, Patricia GIELLY, Yoann GRONCHI, Jean-Michel LAGET, Philippe LEDESERT, Patricia NORMAND, Jean-Luc PERNET, Mireille QUARLIN, Olivier SARRAT, Odile TACUSSEL, Xavier THIERRY, Christian THIRIOT, Marc HAMARD, Annie FEUILLAS, Fabienne JOLIVET, José FERNANDES, Juliette HAIM, Michel TREMORI, Thierry DESSALES, Rémy CLEMENT, Sébastien ROUSTAN, Gérard TRUPHEMUS, Sébastien DUPOUX, Pascal CIRER-METHEL, Elisa PEYROU, Cédric CHAMPEAU, Monique VEYRIER, Christine VALLIER, Sylvie GARNERO, Quentin PELOUX, Caroline LAMY, Franck MILLET, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Odile PILOZ, Martine BERGER-SABATIER, Jean-Luc GREGOIRE, Roger VIARSAC, Olivier SALIN, Jennifer MOURRE, Amélie LEBRE, Claude CHAMBON, Isabelle GIRARD, Frédéric JULLIEN, Marie-Noëlle ARMAND, Emilien LIEVAUX, Pierre TOMCZAK, Jacques NIVON, Stéphanie CORNUD, Estelle LIELY

Géraldine NICOLAS, Michel VINCENT, Gérard CHAPPON, Hervé RASCLARD, Carol EICHENBERGER, Francis BOMPARD, David TRUPHEMUS

Etaient absents ou excusés : 16

Coralie BIOUSSE, Didier GILLET, Didier GIREN, Gines ACHAT, Eric LYOBARD, André MATHIEU, Jérôme BOMPARD, Lionel ESTEVE, Brigitte DUC, Géraud BONTOUX, Julien WEINREICH, Gilles RAVOUX, Gilbert MORIN, Alan PUSTOCH, Marie FLOQUET, Guillaume HONVAULT

Excusés ayant donné procuration : 15

Claudine GOURDON donne procuration à Roland PEYRON, Joachim DUSAUGEY donne procuration à Caroline LAMY, Christian IMBERT donne procuration à Odile TACUSSEL, Laurent DONZET donne procuration à Monique VEYRIER, Jean-Louis PASCAL donne procuration à Christine VALLIER, David MORIN donne procuration à Patricia GIELLY, Bruno JOVE donne procuration à Jean-Luc GREGOIRE, Pascal LANTHEAUME donne procuration à Blandine ALVAREZ, Francis KORNPROBST donne procuration à Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Monique BOTTINI donne procuration à Odile PILOZ, Christian CARRERE donne procuration à Roger VIARSAC, Alain MONGE donne procuration à Gérard TRUPHEMUS, Jean-Louis NICOLAS donne procuration à Annie FEUILLAS, Sylvain AUREL donne procuration à Sébastien ROUSTAN, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL donne procuration à Stéphanie CORNUD

Rapporteur : Christian TEULADE

Commerce**2026-188 Réalisation d'une étude de prédéfinition du projet d'unité de désalcoolisation à Saint-Maurice-Sur-Eygues**

Le changement climatique impacte les vignes et la teneur en alcool des vins s'en trouve renforcée. Parallèlement, les habitudes des consommateurs évoluent dans le sens d'un moindre intérêt pour les boissons alcoolisées.

Dans le cadre des groupes de travail coanimés par Madame la Préfète de la Drôme et la Chambre d'Agriculture sur le devenir de la filière viticole en Sud Drôme, l'une des pistes identifiées concerne la création d'une unité de désalcoolisation permettant, d'une part, de proposer des vins avec une teneur d'alcool moindre mais en gardant leur typicité et, d'autre part, de proposer des vins désalcoolisés associés à d'autres productions locales (abricots, pommes, coings, ...).

Le Cellier des Dauphins a montré son intérêt pour le projet qui pourrait être implanté dans les locaux de la cave coopérative de Saint-Maurice-sur-Eygues.

La première étape du projet consiste à réaliser une étude de prédéfinition tant technique que budgétaire qui comprendrait les phases suivantes :

- Un volet technique sur le « profil produit » :
 - o définition du produit à élaborer (benchmark et analyse du marché actuel et futur),
 - o phases de test produits et création d'échantillons,
 - o mise au point des produits,
- un volet technique sur le choix technologique et le dimensionnement de l'unité de désalcoolisation,
- un volet budgétaire avec une première approche tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le coût de cette étude est de 50 000 € TTC selon le devis transmis par le consultant INNOVINO.

Cette étude peut être financée à 100 % du montant HT dans le cadre du fonds vert à la condition que le maître d'ouvrage soit une collectivité.

Madame la Sous-Préfète souhaiterait que la CCBDP puisse porter administrativement cette étude, d'une part, parce que le projet se situe sur le territoire communautaire et, d'autre part, car ce projet comprend un volet territorial pouvant permettre de trouver des débouchés à d'autres productions locales.

Ce cahier des charges a été validé par le Président du Cellier des Dauphins et par les services de la Sous-Préfecture. Le suivi de l'étude sera assuré par un Comité de pilotage coanimé par Madame la Sous-Préfète, le Vice-Président à l'économie de la CCBDP et le Président du Cellier des Dauphins.

Le Conseil est informé qu'à ce jour et sur indication de Madame la Sous-Préfète, les conditions d'éligibilité de la dépense au fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée font l'objet d'une investigation particulière avec les services de la DGFIP. L'objectif étant d'inscrire cette dépense en section d'investissement. Dans le cas d'une éligibilité de la dépense au FCTVA le reste à charge s'élèverait à 132 €, à défaut (dépense en section de fonctionnement) le reste à charge s'élèverait à 8 334 €.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote

POUR : 87

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

DECIDE

D'APPROUVER le portage administratif par la CCBDP de cette étude de prédéfinition d'un projet d'unité de désalcoolisation de vins à la cave de Saint-Maurice-sur-Eygues ;

DE SOLLICITER une subvention de 41 666 € (100 % du montant HT) auprès de l'Etat (ligne fonds vert) ;

DE MISSIONNER le bureau d'études INNOVINO pour la réalisation de cette étude ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Le Secrétaire de séance,
Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT



Le Président,
Sébastien BERNARD



Transmission en préfecture le : 30/09/2026

Mise en ligne le : 30/09/2026

Ampliation à :